



Cofinancé par  
l'Union européenne



# COMITÉ DE PILOTAGE N°19

## SITE NATURA 2000

### “VALLÉE DU GARDON DE MIALET”



SAINT ETIENNE VALLÉE FRANÇAISE

9 DÉCEMBRE 2025



## Personnes excusées

---

- Aurélie MAILLOLS, Région Occitanie - Conseillère régionale
- Sylvain MATEU, DDTM Gard
- Monsieur Robert AIGOIN et Madame Michèle MANOA, conseillers départementaux du canton du Collet de Dèze
- David FLAYOL, Mairie de Molezon
- Christophe RIVENQ, Président d'Alès Agglomération
- Karine BONACINA, Agence de l'eau RMC délégation de Montpellier
- Fabien SANE, ALEPE
- Valérie FUSCIEN, Sous-préfète de Florac
- Denis PIT, Président de FRANSYLVA Lozère
- Lise CANTU, CBN Méditerranéen

# SOMMAIRE

- 1 Désignation structure porteuse et présidence du COPIL**
- 2 Bilan de l'année 2025 - Bilan triennal**
- PAUSE**
- 3 Présentation du programme 2026**
- 4 Rappel : aménité rurale et EIN2000**
- 5 Temps d'échange et questions**



Col d'Uglas - Mialet



# Désignation de la structure porteuse et présidence du COPIL

---

Présenté par Anne Salvado

# Site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet »

## Comité de pilotage

**09 décembre 2025 – Saint-Etienne-Vallée-Française (48)**

- La Région, autorité de gestion référente
- Désignation de la structure porteuse et présidence COPIL
- Bilan triennal d'animation



# La Région, autorité de gestion référente

- Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région = **Autorité de gestion référente**
  - pour les **sites Natura 2000 exclusivement terrestres** (loi 3DS)
  - pour les **fonds FEADER** (loi DADDUE)
- **Accompagnement** technique, administratif et financier des collectivités animatrices Natura 2000
- Pilote les dialogues de **gestion budgétaire** annuels avec les structures porteuses et **finance** les programmes et actions contractuelles
- **Garante** de la bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs du site
- Conduit la **procédure de désignation** des collectivités porteuse et présidences COPIL
  - Pour le site « Vallée du Gardon de Mialet », fin de mandats présidence du COPIL + structure porteuse de l'animation : le 15/12/2025

# Désignation structure porteuse et présidence du COPIL

## Cadre réglementaire : R414-8-1 du code de l'environnement

- L'autorité administrative réunit **tous les 3 ans** les représentants des collectivités et leurs groupements concernés
- Désignation de la **collectivité porteuse** (validée par délibération) et de la **présidence** du COPIL (élu-e, en son nom propre) **pour 3 ans**
- **A défaut** de candidature → **portage Région** pour 3 ans
- **Modalités** de vote : pas de formalisme imposé ; uniquement les représentants élus, 1 vote / collectivité représentée
- **Officialisation** par CR COPIL

# Bilan triennal d'animation

## Cadre réglementaire : R414-8-5 du code de l'environnement

- Prévu dans le cahier des charges régional et dans la convention cadre d'animation
- Réalisé lorsque la convention cadre d'animation triennale arrive à échéance
- Objectif → L'animateur soumet au COPIL, un rapport qui retrace :
  - Les mesures du DOCOB mises en œuvres avec des indicateurs de réalisation
  - Les réussites et/ou difficultés rencontrées
  - Les perspectives de travail sur les 3 prochaines années (avec les modifications envisagées des fiches actions / espèces / habitats du DOCOB)

# Merci de votre attention





## Bilan de l'année 2025

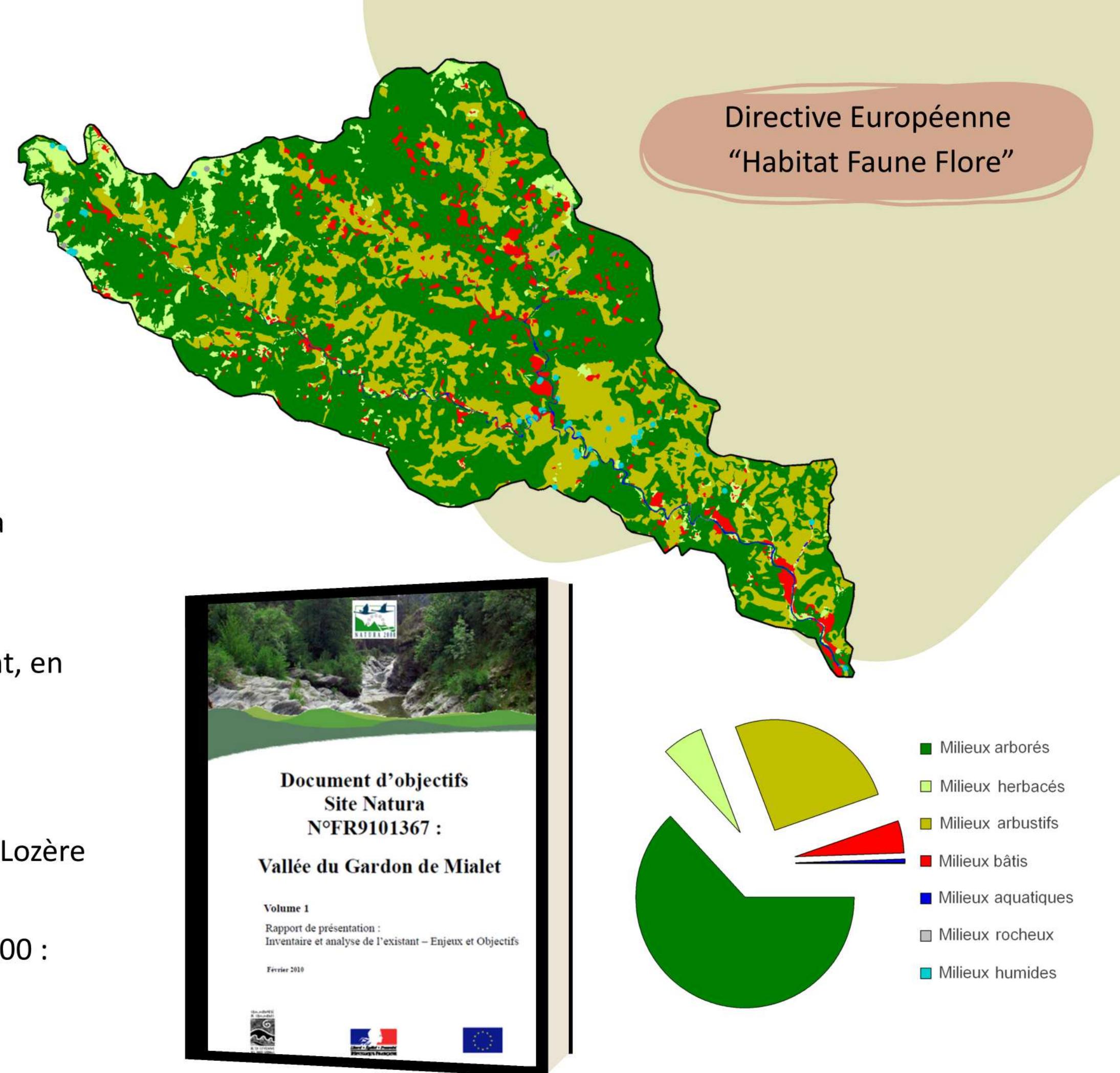
Le site Natura 2000 "Vallée du Gardon de Mialet"

26 habitats naturels d'intérêt communautaire  
25 espèces de faune et de flore qui justifient la désignation du site

24 300 hectares, avec une logique de bassin versant, en Lozère et dans le Gard

Opérateur et animateur local :  
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :  
Pierre Plagnes





## Bilan de l'année 2025

Budget pour l'animation 2025 : **64 190,60 €**

100 % subventionné :  
80% FEADER + 20% Région

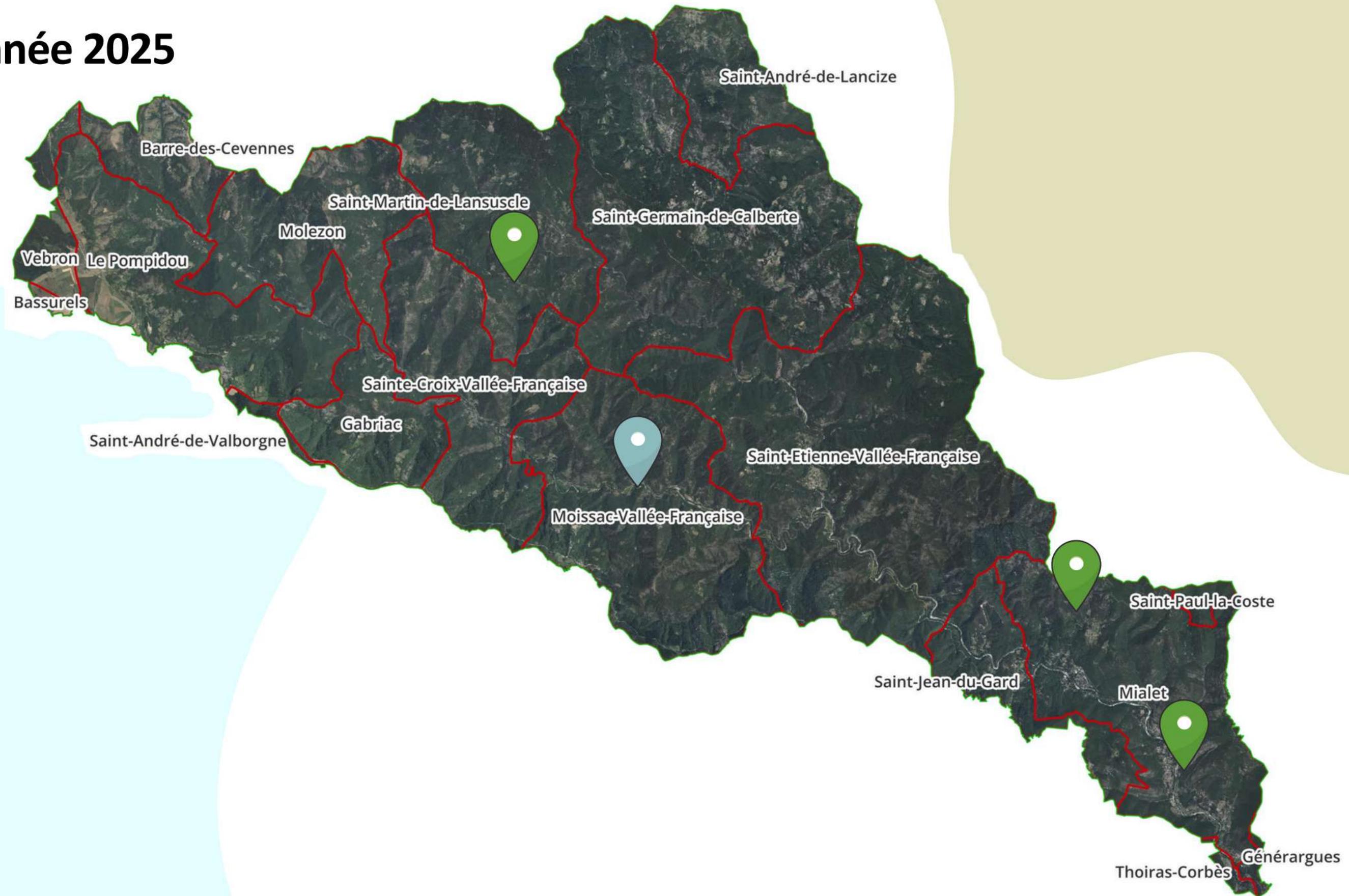
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Prestation de services	11 365 €
Convention opérationnelle CEN Occitanie (soutien à la réalisation d'une formation MAEC)	825 €
2 diagnostics agricoles et plans de gestion MAEC – Civam Empreinte	1 500 €
Suivi chiroptère d'une grotte - COGard	2 600 €
Pointage GPS précision pins Salzmann au Col d'Uglas – INRAE Avignon	5 940 €
Formation OFB	500 €
Frais de personnel	52 825,60 €
Chargée de mission et administratif (coût standard 28,2€/h)	44 021.33 €
Coûts indirects (forfait 15%)	6 603.20 €
Frais de déplacement (forfait 5%)	2 201.07€
TOTAL	64 190,60 €

- Non réalisé
- 6 mois Lucile
- 5.5 mois Séléna

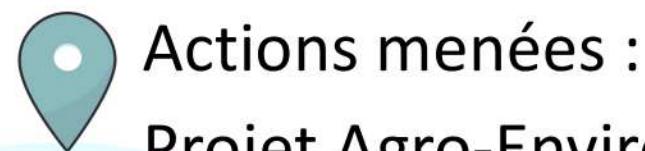


## Bilan de l'année 2025





## Bilan de l'année 2025



Actions menées :  
Projet Agro-Environnemental et Climatique  
Dernière année de contractualisation

Formation MAEC  
le 21 novembre 2025 à Moissac-Vallée-Française  
Mutualisé avec "Falaises d'Anduze"

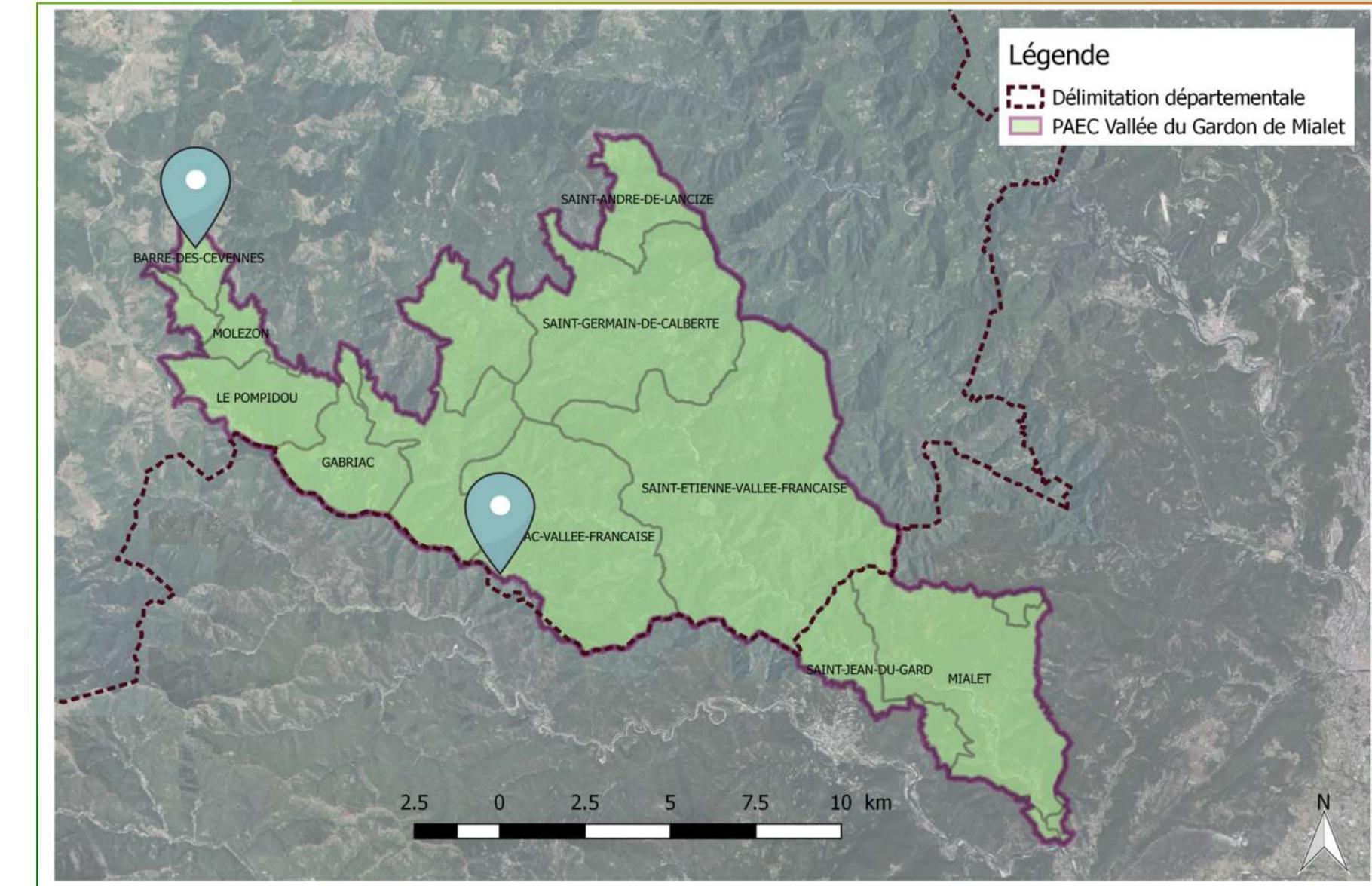
**Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)**

**Objectifs :**

- Concilier agriculture et écologie
- Maintenir des pratiques favorables existantes
- Accompagner le changement de pratiques

Périmètre du PAEC VGMI

Permet de contractualiser des mesures (MAEC) et obtenir des financements



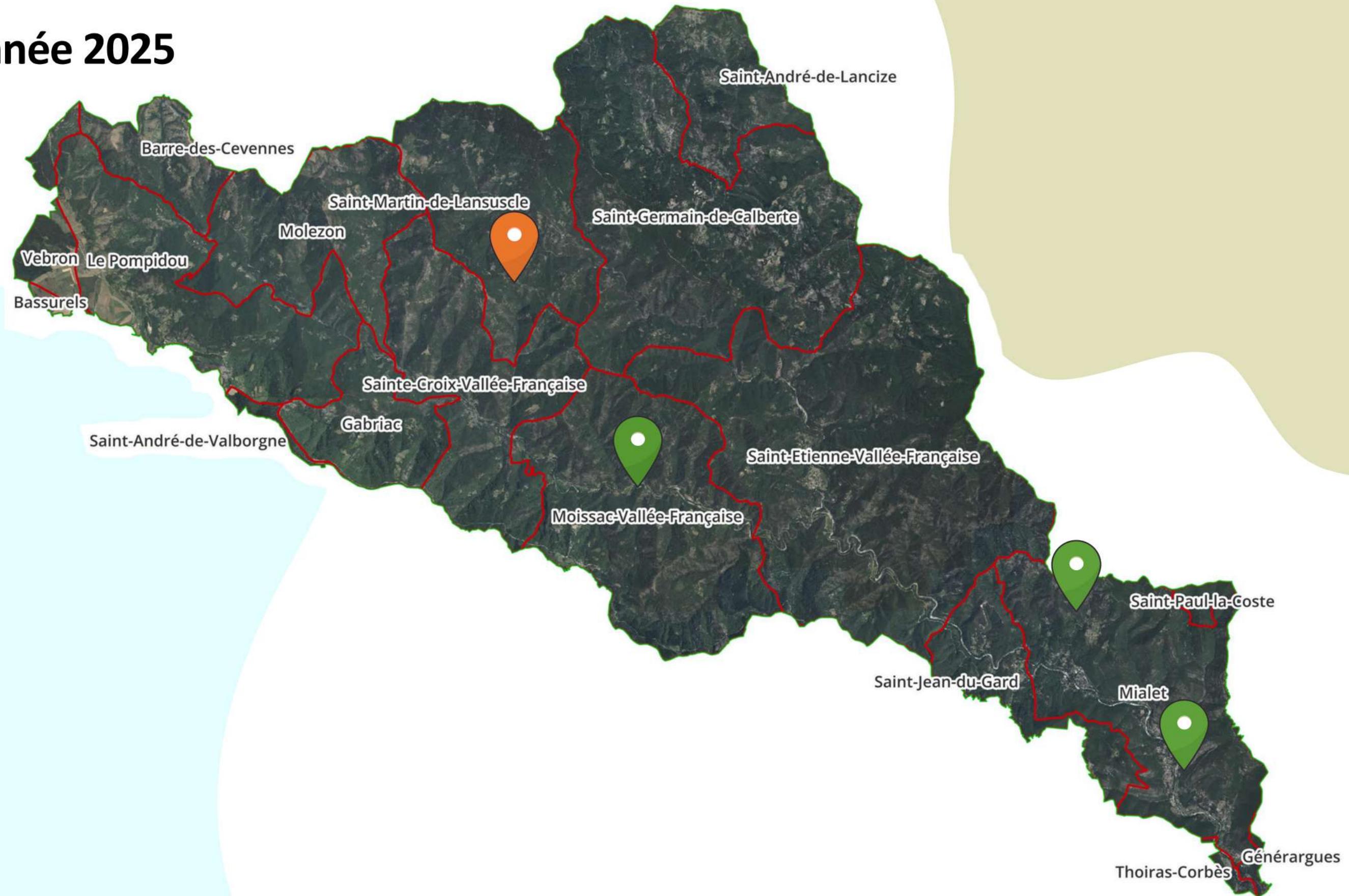
2 exploitants engagés en 2025 :  
caprin  
en chataigneraie, prairie et lande

248 ha contractualisé au total :

73% de châtaigneraie  
19% de prairie et pelouse  
8% de lande



## Bilan de l'année 2025





## Bilan de l'année 2025



Actions menées :

Contrat Natura 2000 à St-Martin-de-Lansuscle

Aménagement du toit de l'église pour une chiroptière

Avant travaux



2024

Après travaux



1er suivi le 11 juillet 2025



En cours

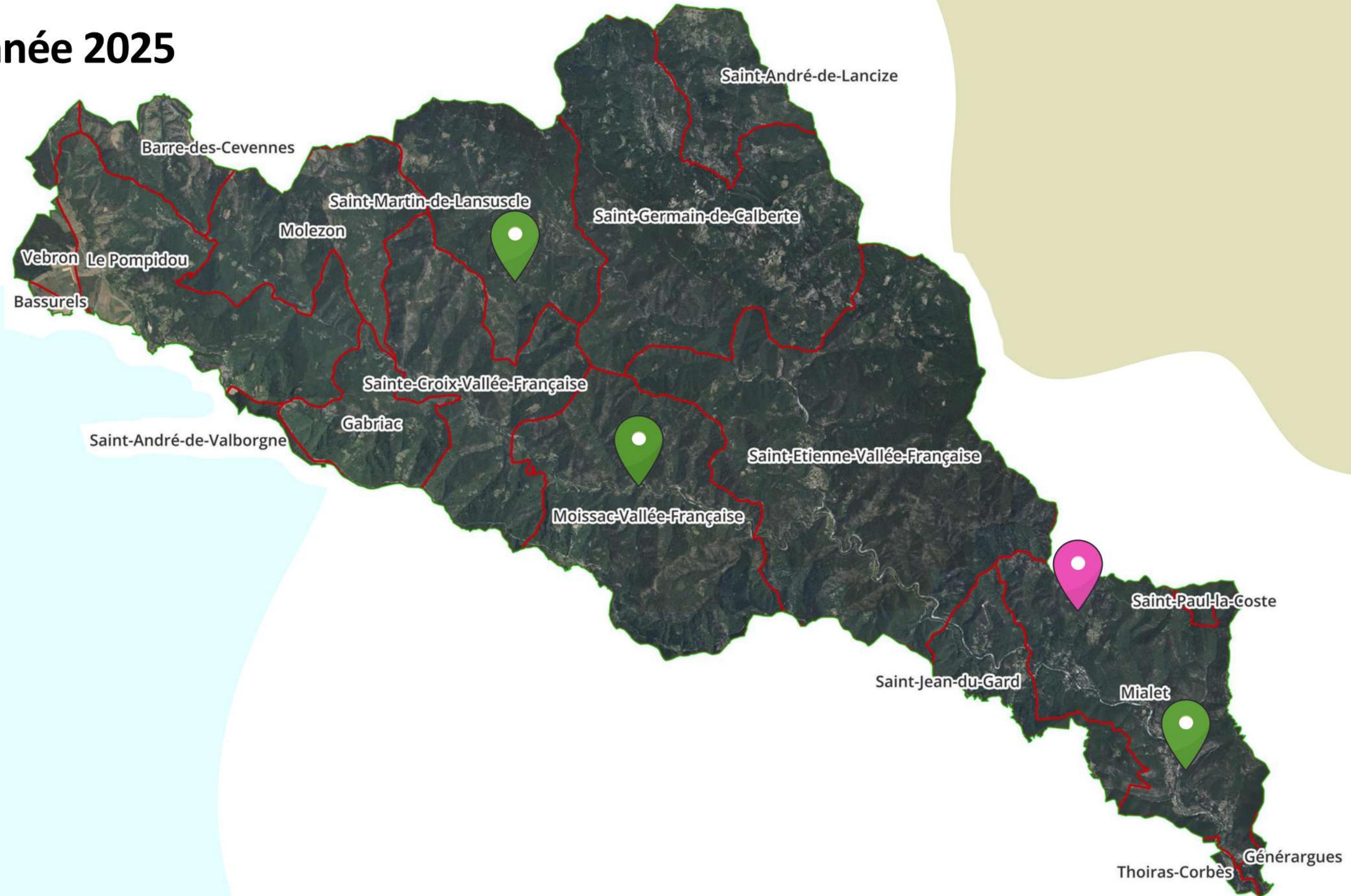
Restauration de châtaigneraie cévenole méditerranéenne sur la commune Le Pompidou

Suivis

- Pré-humide à Mialet
- Grotte de Trabuc
- Plantation de Salzmann à Saint-Etienne-VF

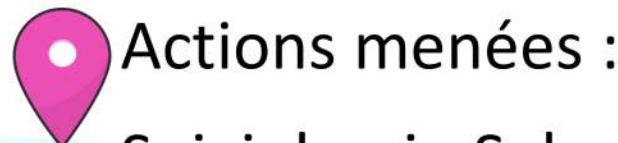


## Bilan de l'année 2025





## Bilan de l'année 2025



Actions menées :

Suivi du pin Salzmann sur le site

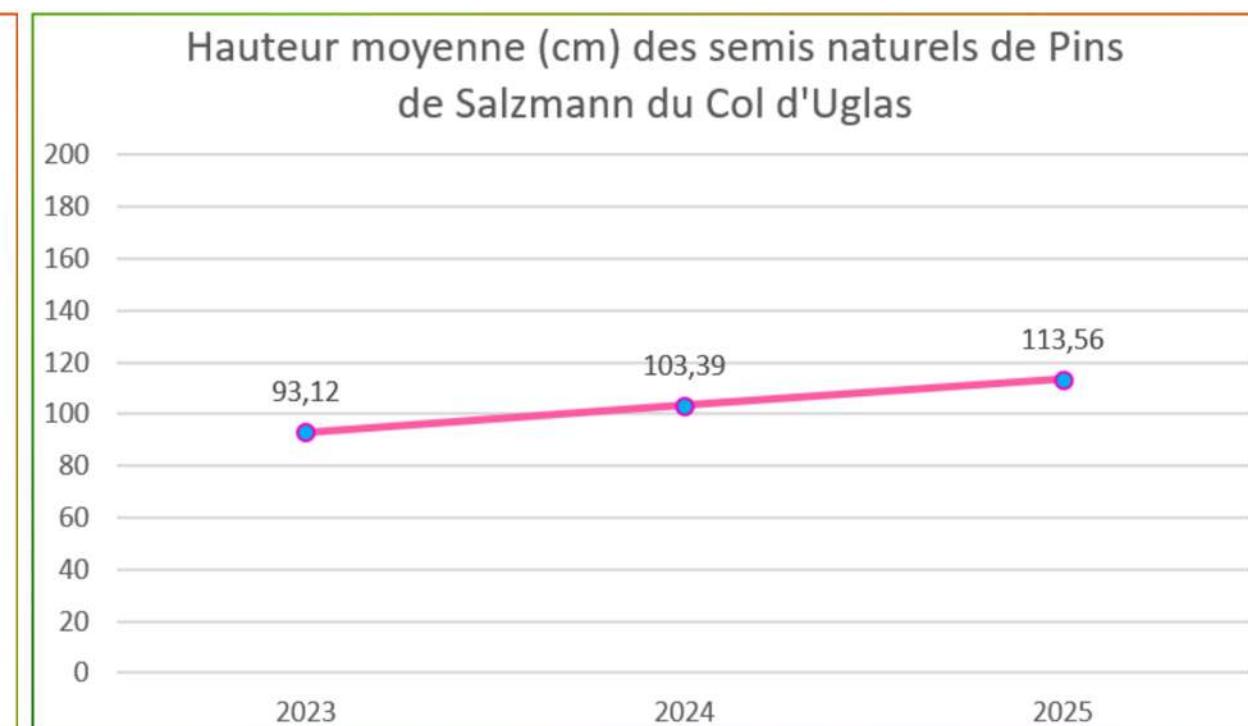
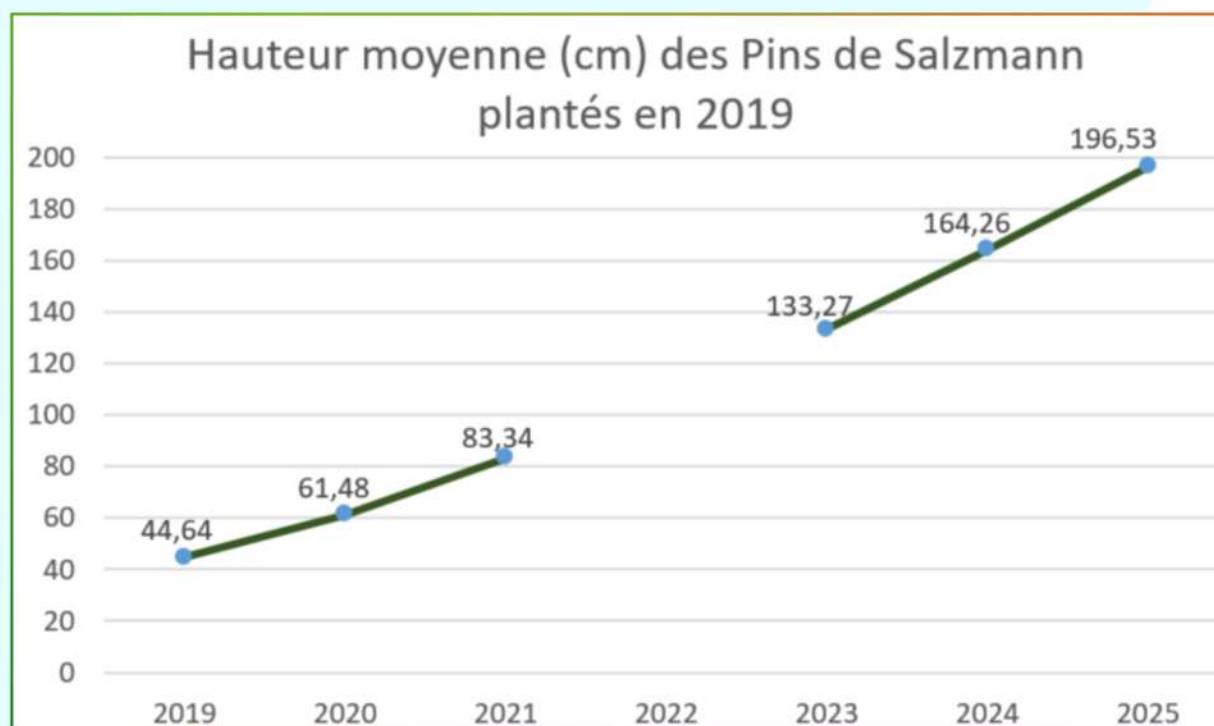
Pointage au GPS de précision au Col d'Uglas et suivi annuel

### Suivi sanitaire

Croissance moyenne des pins plantés depuis 2019 : + 151.98 cm

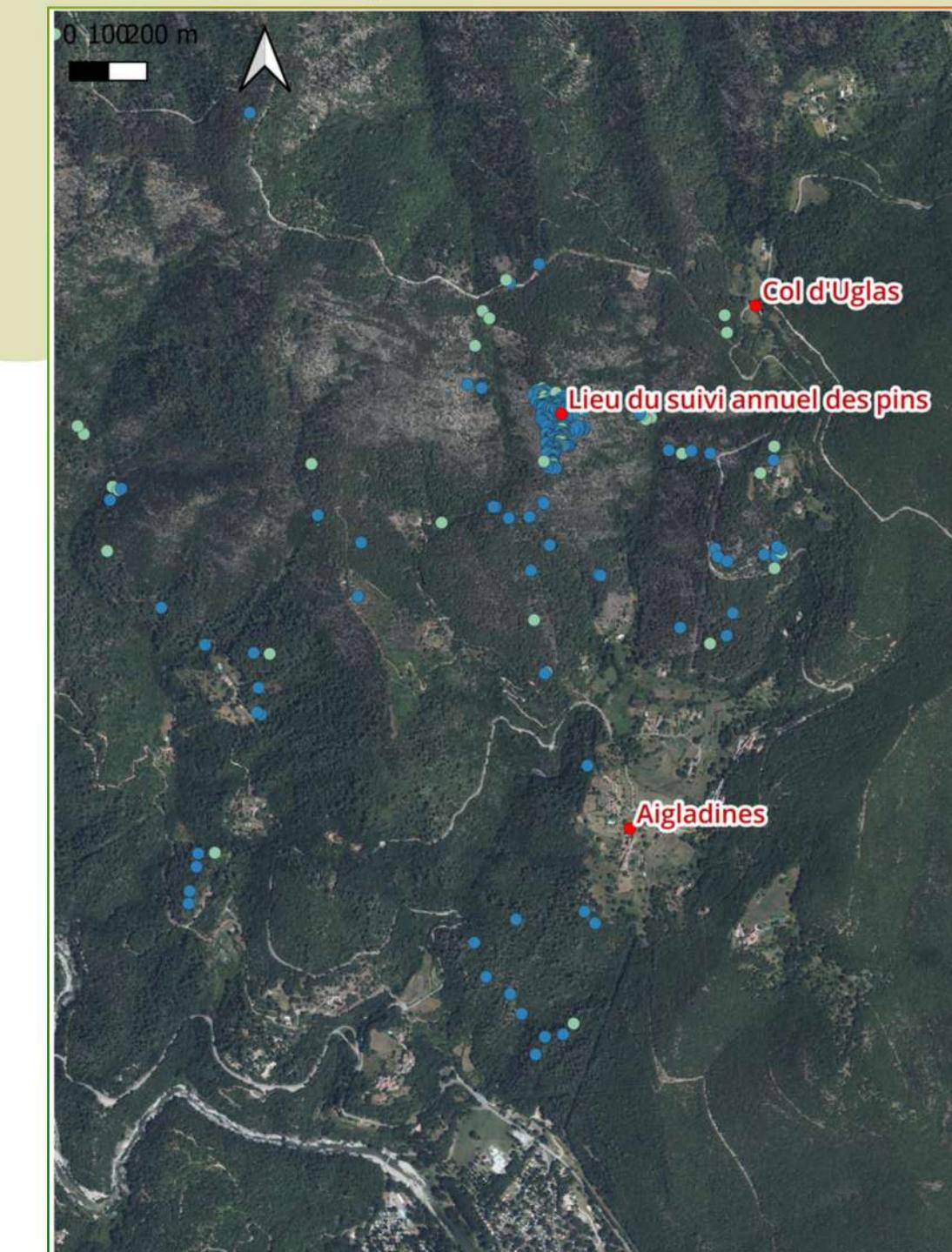
Mortalité par rapport à 2024 : 0 !

Pointage GPS des greffons plantés en 2022 finalisé en début d'année



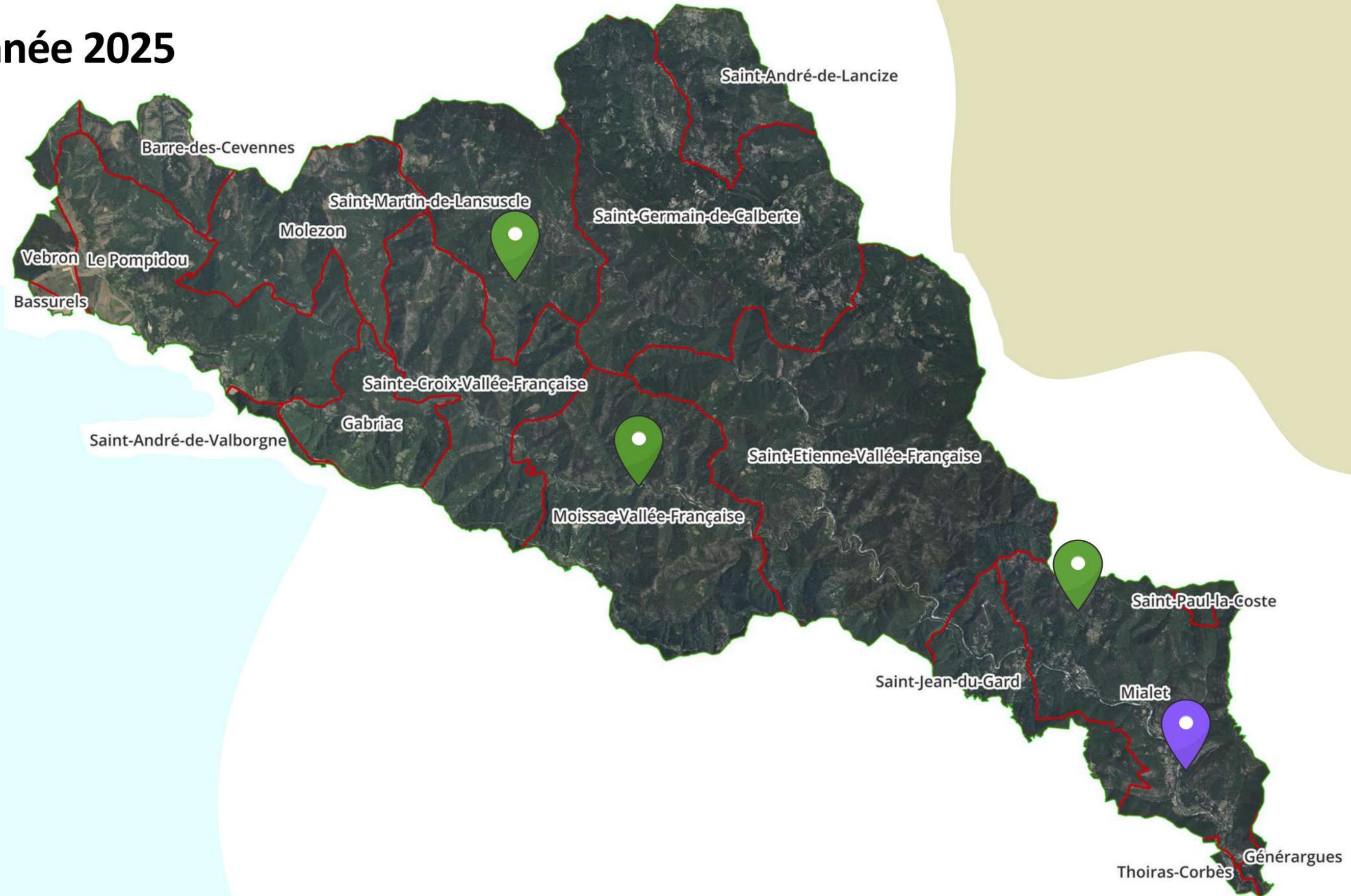
25 novembre  
à Mialet

404 pins de Salzmann  
génétiquement identifiés





## Bilan de l'année 2025





## Bilan de l'année 2025



Actions menées :

Rallye Nature 10 ème édition  
A Mialet avec plusieurs partenaires

Thème : Atlas de biodiversité communale

66 élèves de 5ème

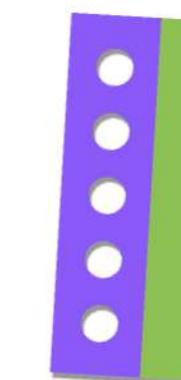
Collèges de Saint-Jean-du-Gard et Saint-Etienne-Vallée-Française

Co-organisateurs : PnC, Le Merlet, Natura 2000 Vallée de Saint Jean

Plusieurs acteurs locaux : maire de Mialet, habitants



jeudi 15 mai à Mialet



Autre activité pédagogique réalisée à la Magnanerie de la Roque avec un groupe de lycéen et le PnC



# Bilan triennal d'animation

1

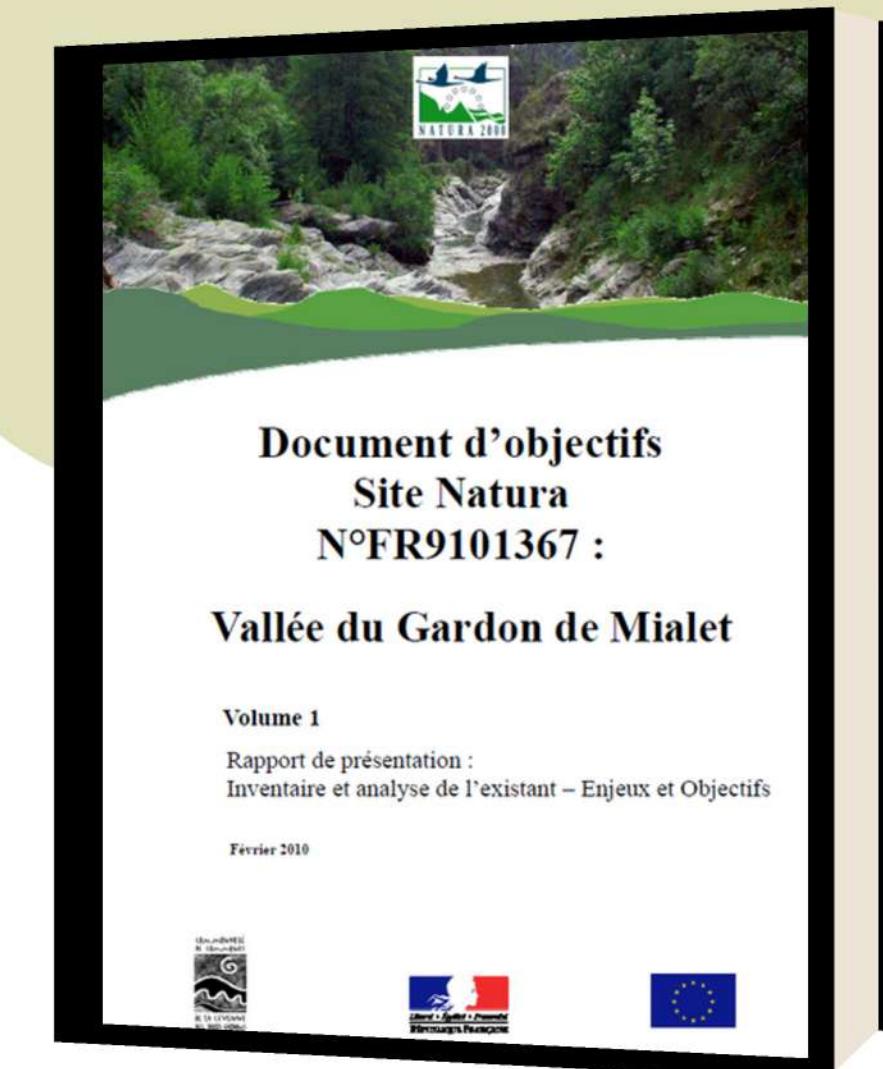
Prévu dans le cahier des charges régional et dans la convention cadre d'animation

2

Tous les 3 ans :  
Réalisé lorsque la convention cadre d'animation triennale arrive à échéance

3

Retrace les mesures du DOCOB mises en oeuvre, les réussites et difficultés, les perspectives de travail





# Bilan triennal d'animation

## Réussites

Très impliqué dans la gestion des **milieux ouverts** et leur entretien par **pâturage** ou intervention mécanique, et contrôle de leur **fertilisation** à travers les **MAEC**.

Maintien tout les ans du **Rallye Nature** qui reste en mémoire des collégiens.

## Difficultés

Peu travaillé sur les actions tournant autour de l'**eau** : le Barbeau méridional, les exotiques envahissantes, les ripisylves et zones humides.

Animations de sensibilisation trop rares induisant un **manque de participation** du public.

## Perspectives

Retravailler certains **indicateurs** :

- le périmètre du PAEC pour les landes
- document de gestion des pinèdes à Salzmann
- l'actualité sur les réseaux sociaux
- quelques indicateurs de suivi administratif et financier pas clairs
- la châtaigneraie sous MAEC n'est pas un terrain de chasse pour chiroptères

Maintenir les efforts actuels sur les **Salzmann**, les **milieux ouverts**, les **chiroptères**, le **Rallye Nature**

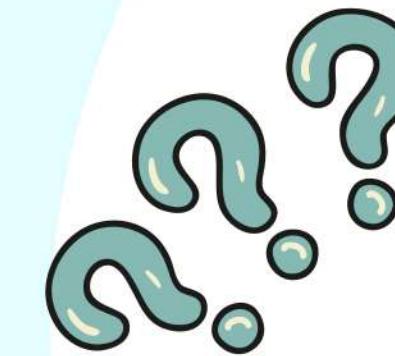
Se pencher sur les actions de gestion autour des **habitats et espèces de cours d'eau**



Cofinancé par  
l'Union européenne



## PAUSE



Que voulez-vous  
voir dans la  
prochaine lettre  
d'information?





# Présentation du programme 2026

## Sensibilisation information valorisation :

- ➡ Rallye Nature 11ème édition
- ➡ Sessions de médiation sur les points de baignade en été
- ➡ **Lettre d'information 2026**
- ➡ Réhabilitation des panneaux Natura 2000
- ➡ **Formation OFB et par les partenaires**

## Suivi d'habitats et espèces :

- ➡ Inventaire libellules sur le gardon de Mialet
- ➡ Suivi sanitaire du pin de Salzmann
- ➡ Maintien des interventions de prospection chiroptère
- ➡ **Etude de l'état de conservation des prairies maigres de fauche sur le site par le CEN Occitanie**

## Contrat Natura 2000 :

- ➡ Continuer les suivis et les contrats actuellement en projet
- ➡ Nouveau projet de contrat avec le CEN Occitanie pour la gestion de Salzmann

## PAEC :

- ➡ Suivre les exploitations engagées
- ➡ Actualisation des plans de gestion si nécessaire

## Animation foncière & convention :

- ➡ Reprendre les discussions sur la zone de St Clément à St-Martin-de-Lansuscle
- ➡ Prospection sur Mialet pour des parcelles de Salzmann
- ➡ Convention d'utilisation de l'entrée naturelle de Trabuc



## Présentation du programme 2026

Tableau prévisionnel de l'animation 2026 du site Natura 2000

Axe de travail	Nombre de jours
Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB, animation foncière et conventions de gestion	62
Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB et formation	53
Suivi de la mise en œuvre administrative et financière du DOCOB	36
Mise à jour régulière du DOCOB	14
Veille environnementale et évaluations d'incidence	24
Suivis et études	20,5
Relations avec l'autorité administrative (Région) et les présidences des COPIL	20



## Rappel : Dotation biodiversité aménité rurale

Attribuée aux communes ayant une part significative de leur territoire en :

Département	Commune	Attribution totale 2025 (€)	Attribution totale 2024 (€)	Attribution totale 2023 (€)
30	30129 - GENERARGUES	7 434	6 774	3 000
30	30168 - MIALET	23 494	21 459	13 789
30	30231 - SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE	35 858	32 731	10 966
30	30269 - SAINT-JEAN-DU-GARD	38 296	38 296	38 296
30	30291 - SAINT-PAUL-LA-COSTE	14 175	12 924	8 204
30	30329 - THOIRAS-CORBES	17 081	13 262	-
48	48019 - BARRE-DES-CEVENNES	31 561	28 817	17 254
48	48020 - BASSURELS	3 947	30 170	3 000
48	48067 - GABRIAC	6 276	6 000	6 000
48	48097 - MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE	19 799	18 083	7 386
48	48098 - MOLEZON	13 367	12 203	8 334
48	48115 - POMPIDOU	19 196	17 516	9 781
48	48136 - SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE	18 797	17 150	8 077
48	48144 - SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE	15 458	14 095	10 559
48	48148 - SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE	37 391	34 142	9 631
48	48155 - SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE	31 130	28 401	17 863
48	48171 - SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE	15 380	14 043	9 420
48	48193 - VEBRON	63 115	57 604	20 984

- Parc naturel régional
- Parc national
- Site Natura 2000
- Réserve naturelle maritime

Exemple d'utilisation :

- Animation de l'ABC de Saint-Martin-de-Lansuscle
- Réparation des panneaux pédagogiques Natura 2000





# Rappel : Evaluation d'incidence Natura 2000

Listes nationale et locales de projets concernés par une évaluation d'incidence en site Natura 2000

**PRÉFET DE LA LOZÈRE** D.D.T. Lozère

**Liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Lozère**

L'article 6 de la Directive « Habitats / Faune / Flore » prévoit que les plans et projets susceptibles d'affecter l'état de conservation d'un site Natura 2000 de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. La transcription française se trouve dans les articles L.414-4 à 7 (partie législative) et R.414-19 à 24 (partie réglementaire) du code de l'environnement, modifiés par l'article 13 de la Loi de Responsabilité Environnementale (LRE) du 1<sup>er</sup> août 2008.

Les articles L.414-4-III-1<sup>e</sup> et R.414-19 du code de l'environnement prévoient une liste nationale de 29 catégories d'opérations soumises à évaluation des incidences Natura 2000, valable sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les articles L.414-4-III-2<sup>e</sup> et IV et R.414-20 du code de l'environnement prévoient l'établissement de listes locales d'opérations soumises à évaluation des incidences dans chaque département. En application de ces articles, pour le département de la Lozère, ces listes ont fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux :

- L'AP 2013-219-0002 du 6 août 2013 établit la liste des opérations soumises à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation distincte de Natura 2000 qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 conformément au décret 2010-365 du 9 avril 2010.
- L'AP 2013-219-0001 du 6 août 2013 établit la liste des opérations ne relevant d'aucun régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation distincte de Natura 2000 qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 conformément au décret 2011-966 du 16 août 2011.

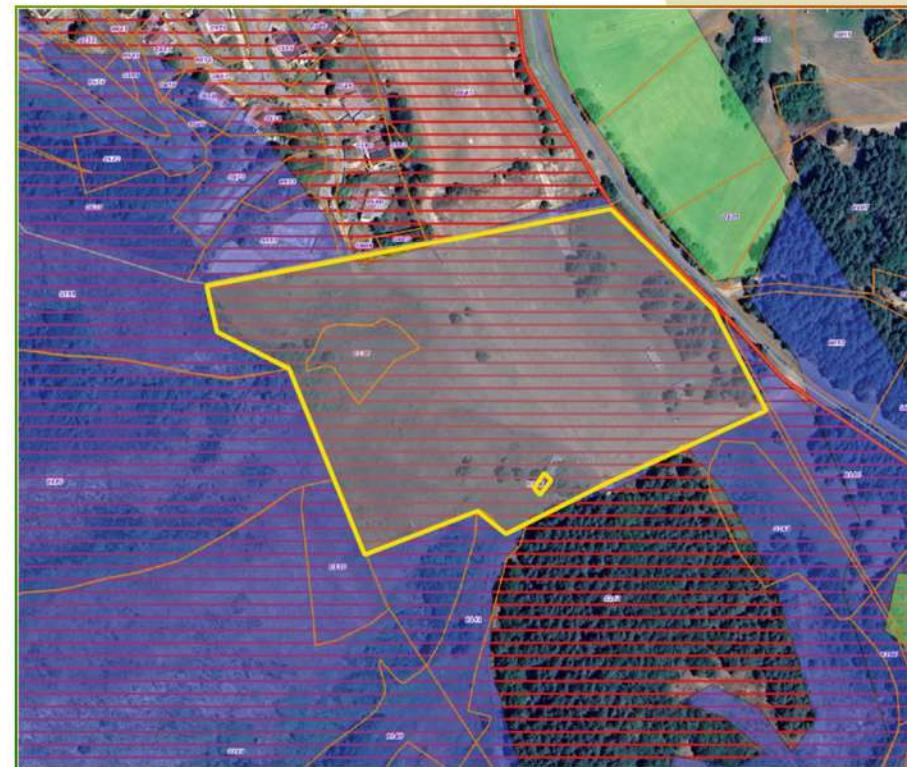
## Exemples de la liste de Lozère :

- ➔ Retournements de prairies permanentes ou de landes
- ➔ Défrichements situés dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 et 4 ha
- ➔ Permis de construire et permis de construire groupés créant une surface supérieure à 1 500 m<sup>2</sup>

## Le porteur de projet fait le dossier

### Natura 2000

rôle de porter à connaissance



#### Légende :

- Périmètre Site Natura 2000 "Vallée du Gardon de Mialet"
- Emprise du projet Ecol
- Parcellaire cadastral

#### Habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Fond de carte : google satellite



## DDT48 ou DDTM30

rôle d'instructeur du dossier

Direction départementale des territoires

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA 2000



Ce formulaire permet de répondre aux questions suivantes : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose.

Ce document permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander des précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestations, interventions en milieu naturel.

L'évaluation est proportionnée à l'importance du projet et à ses incidences potentielles.

Intitulé du projet :

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage :

Nom et prénom de la personne référente :

Adresse :

Téléphone :

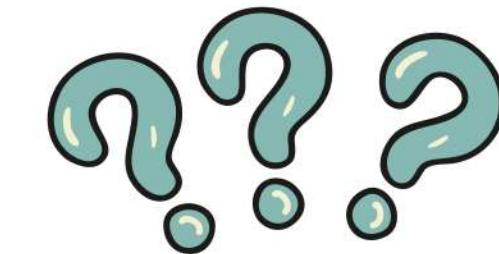
Fax :

Email :

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000 - Direction départementale des territoires de la Lozère - DDT48, 4 avenue de la Gare BP 132, 48005 MENDE Cedex - 04.66.49.41.00



## Temps d'échange et questions





Cofinancé par  
l'Union européenne



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**